

JE SOUHAITE DES INFORMATIONS SUR MON TERRAIN

2

TYPES DE
CU

Certificat d'urbanisme d'information (ou CUa)

Il renseigne sur :

- Les règles d'urbanisme applicables au terrain (plan local d'urbanisme, etc.)
- Les limitations administratives au droit de propriété : servitudes d'utilité publique, droit de préemption, zone de protection dans le périmètre d'un monument historique ..
- La liste des taxes et participations d'urbanisme : taxe d'aménagement, projet urbain partenarial, etc.

Certificat d'urbanisme opérationnel (ou CUb)

En plus des informations données par le certificat d'information, il indique :

- si le terrain peut être utilisé pour la réalisation du projet,
- et l'état des équipements publics (voies et réseaux)
- existants ou prévus, desservant le terrain

Contenu du dossier

La formulaire doit être complété par un dossier dont la liste des pièces à fournir est énumérée dans la notice jointe en fin de formulaire. Si la demande est présentée par plusieurs personnes, il faut indiquer leurs coordonnées sur la fiche complémentaire.

Le dossier doit être envoyé ou déposé à la mairie de la commune où est situé le terrain :

- en deux exemplaires pour les demandes de CUa
- en un exemplaire pour les demandes de CUb



DÉLAI D'INSTRUCTION

CUa 1 mois
CUb 2 mois

Au terme du délai
d'instruction
= décision expresse ou
tacite

absence de réponse
= certificat tacite.

Durée de
validité
18 mois



PROROGATION
POSSIBLE 1 x 1 AN

(si les règles n'ont pas
changées)

JE DEMANDE...

UN CERTIFICAT D'URBANISME